

Séance du 2 avril 2025

Présents	GIRAUD Marc, BOYER Véronique, LAURENT Monique, ALIROL Claire, LAGER Joëlle, GARNIER Vincent, CHANAL Jean, DESCOURS Fanny, MALEYSSON Xavier
Excusés	DOLE Mathieu, FERRIER Cédric, PAYS Aurélie, IGLESIAS Carmen, SAHUC Damien

1- Approbation du Compte Financier Unique – Budget communal– Exercice 2024

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	558 342,86	748 676,67	1 307 019,53
	Recettes réalisées (1)	B	294 022,38	729 905,74	1 023 928,12
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	372 113,12	748 676,67	1 120 789,79
	Dépenses réalisées (1)	E	250 368,81	623 655,45	874 024,26
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	43 653,57	106 250,29	149 903,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-186 229,74	0,00	-186 229,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-142 576,17	106 250,29	-36 325,88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-142 576,17	106 250,29	-36 325,88

Délibération adoptée à l'unanimité

2- Approbation du Compte Financier Unique – Budget Régie de transport – Exercice 2024

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 254,00	8 673,00	10 927,00
	Recettes réalisées (1)	B	2 254,00	14 351,75	16 605,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 029,51	10 006,67	15 036,18
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	9 994,73	9 994,73
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	2 254,00	4 357,02	6 611,02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 775,51	1 333,67	4 109,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	5 029,51	5 690,69	10 720,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	5 029,51	5 690,69	10 720,20

Délibération adoptée à l'unanimité

3 – Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 – Budget commune

VIREMENT A LA SECTION d'INVESTISSEMENT Prévu au budget 2024(Chapitre 023)	93 792.87€
AFFECTATION A LA SECTION d'INVESTISSEMENT Exécution du virement à la section d'investissement (Compte 1068)	106 250.29€
AFFECTATION A LA SECTION EN FONCTIONNEMENT Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (Compte 002)	0 €

Délibération adoptée à l'unanimité

4- Taux 2025 des taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les taux de fiscalité directe locale votés en 2024.

Taxes	2024
Taxe foncière (bâti)	41,10 %
Taxe foncière (non bâti)	79,12 %
Taxe habitation	13,49 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité en 2025

Délibération adoptée à l'unanimité

5- Convention de renouvellement de la ligne de trésorerie interactive avec la caisse d'Epargne et de prévoyance d'auvergne et du Limousin

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie arrive à échéance le 05/05/2025. Il propose de la renouveler pour un montant de 200 000,00 € utilisable par tirages et remboursements successifs.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive sont les suivantes :

Montant	200 000 €
Durée	365 jours

Taux d'intérêt fixe	2,99 % / an
Commission de non-utilisation	0,25 %
Frais de dossier	0,20 % du montant de la ligne de trésorerie

Délibération adoptée à l'unanimité

6- Vote budget primitif 2025 – Budget Commune

Monsieur le Maire présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2025. Il apporte également des précisions sur les projets prévus en 2025.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
767 148.50€	767 148.50€	451 094.78€	451 094.78€

Délibération adoptée à l'unanimité

7- Vote budget primitif 2025 – Budget Régie de transport

Monsieur le Maire présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2025. Il apporte également des précisions sur les projets prévus en 2025.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
20 690,69€	20 690,69€	7 283,51€	7 283,51€

Délibération adoptée à l'unanimité

8- Subvention Association des Parents d'Elèves

Comme chaque année, l'APE sollicite la mairie pour l'obtention d'une subvention ayant pour but de financer des projets pédagogiques pour les élèves de l'Ecole des Huches.

Il est proposé une somme de 800 euros pour l'année scolaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

9- Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Le conseil municipal de Saint Etienne Lardeyrol est informé que le Conseil Départemental de la Haute-Loire est engagé dans la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) afin de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre en préservant les itinéraires. Cette initiative permet le lancement de la procédure de consultation des communes dans le cadre de la révision du PDIPR prévue par l'article 56 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983.

La commune de Saint Etienne Lardeyrol, s'engage à respecter les obligations lui incombant sur les chemins inscrits, à savoir notamment le maintien de l'accès des chemins ruraux aux randonneurs et la non-aliénation ou la suppression de chemins ou tronçons de chemins inscrits au PDIPR sans proposer préalablement un itinéraire de substitution au Conseil Départemental.

Délibération adoptée à l'unanimité

10- Instauration du Droit de Prémption Urbain sur le territoire de la commune de Saint-Etienne-Lardeyrol

L'instauration du Droit de Prémption simple permettra à la commune de poursuivre et de renforcer les actions ainsi que les opérations d'aménagements qu'elle aura programmée notamment pour aboutir à une offre diversifiée et équilibrée de logements et poursuivre le développement des équipements publics.

Délibération adoptée à l'unanimité

11- Avis sur la demande d'ouverture d'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du foncier portant sur l'opération d'aménagement de la déviation de la RN88 entre Saint-Hostien et Le Pertuis

Le conseil municipal doit se prononcer sur la demande d'ouverture d'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du foncier portant sur l'opération d'aménagement de la déviation de la RN88 entre Saint-Hostien et Le Pertuis

Délibération adoptée à l'unanimité

12- questions diverses

Avancement des travaux :

- Les portes/fenêtres de la buvette ont été changées et installées par les agents techniques, ainsi que la porte donnant accès au bar du café épicerie
- Les agents vont se consacrer au point-à-temps dans les prochains jours
- Les travaux de séparation des eaux pluviales et usées au lotissement le Sert, sont terminés, il reste à effectuer le branchement des particuliers

Cérémonie du 8 mai 1945 :

- Une cérémonie pour les 80 ans du 8 mai 1945 est prévue à la date du 18 mai 2025 à l'école, en collaboration avec les élèves de l'école.
Le déroulé de cette cérémonie est en cours de réflexion.

Marché nocturne :

- La mairie en partenariat avec le comité des fêtes souhaite renouveler l'opération cette année. Le marché nocturne de producteurs/artisans est fixé au 03/07, en fin de journée. Ce même jour est prévu un concert de musique Irlandaise à l'église.

Théâtre d'impro :

- La mairie en partenariat avec le comité des fêtes organise une séance de théâtre d'improvisation, le mardi 22 avril à destination des ados de la commune et extérieurs par un intervenant du collectif « Par les 2 bouts ».

Bulletin municipal / gazette communale :

- Le bulletin municipal est remplacé par la gazette communale bimestrielle. Elle est produite de façon numérique et papier. Elle est publiée sur le site internet de la commune et Illiwap. Vous pourrez vous procurer des exemplaires papiers en mairie.

Candidatures spontanées emplois saisonniers :

- 2 candidatures spontanées pour des emplois saisonniers d'été ont été reçues en mairie. Il s'agit de 2 mineurs âgés de plus de 16 ans. Il aurait pu être nécessaire de les recruter pour assurer le remplacement des agents techniques en congés notamment pour assurer l'entretien des espaces verts. Les élus vont réfléchir des suites à donner.

Prochain conseil municipal : 20 mai 2025 à 20h